

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absent représenté :	2
Présents	27	Absent non représenté :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

L'an deux mil quatorze, le 29 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 avril 2014, après convocation légale reçue le 23 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),  
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sabine CHAUVET,  
M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget annexe – ZAC de Prato V- Pernes les Fontaines -Vote du Budget 2014**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de la ZAC de Prato V.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés chapitre par chapitre,**

**ARRETE** ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2014, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement TROIS CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT UN EUROS (363 181 €),

2 – pour la section d'investissement DEUX CENT MILLE EUROS (200 000€)

Soit au total toutes sections confondues à CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT UN EUROS (563 181 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 19.05.2014  
Affiché le :



**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

